

CYANOBACTERIES DANS LES COURS D'EAU D'INDRE-ET-LOIRE : SOYEZ VIGILANTS

Des microorganismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles forment à la surface des cailloux des plaques (biofilms) de couleur vert / brun foncée, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (flocs, amas d'algues). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications mortelles pour les chiens. Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre, simples et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRES ?

Attention aux enfants !



- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés
- Éviter d'ingérer de l'eau
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade
- Ne pas pratiquer des activités de loisirs (canoë, activités nautiques...) dans des zones où des amas d'algues sont accumulés

Attention aux animaux domestiques (risque de mortalité canine) !



- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?



- Après une baignade :
- irritation (de la peau, des yeux...), ou boutons...
 - en cas d'ingestion : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin ou appeler le 15



- Après avoir bu l'eau de la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets, ou mangé des algues : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

L'emmener rapidement chez un vétérinaire, si possible en ayant récupéré les éventuelles vomissures



Biofilms à cyanobactéries

Flocs (biofilms détachés à cyanobactéries)

Pour plus d'informations :

Direction départementale de la protection des populations (santé animale) : 02 47 31 11 11
Agence régionale de santé – Délégation départementale d'Indre-et-Loire (santé humaine) : 02 38 77 34 37